

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2015-079
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage Salle de quilles dans la zone M1733, située à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
Date : Le 3 juin 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le présent projet de règlement vise à autoriser, dans la zone M1733, l'usage Salle de quilles ainsi que l'ajout de la disposition suivante :

- Un écran tampon, d'une largeur minimale de 1,5 mètre, constitué d'une haie ou d'une clôture ayant une hauteur d'au moins 1,8 mètre, devrait être aménagé sur un terrain utilisé pour l'usage C113 (salle de quilles) contigu à un terrain utilisé pour un usage du groupe Habitation.

Cette modification est conforme au *Plan d'urbanisme* et au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)

Lors d'une rencontre tenue le 11 mai 2015, les membres de la commission sur l'urbanisme et l'aménagement ont recommandé, à l'unanimité, de modifier le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* afin d'autoriser l'usage C113 (salle de quilles) à la grille de spécifications de la zone M1733 ainsi que de prévoir certaines dispositions (résolution CCUA-2015-00-66).

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Côûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2015 _____ 2016 _____ 2017 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire _____ Date : / /

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Prochaine séance du comité exécutif.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Mme Maryse Lamontagne, conseillère en aménagement du territoire/DU	30/04/2015	En validation avec le volet urbanistique
M ^e Julie Dumais, Direction des affaires juridiques et du greffe	30/06/2015	En validation avec le volet juridique afférent au règlement, à son objet et à son échéancier

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente (Annexe 3). Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M1733, l'usage Salle de quilles, ainsi que de prévoir des normes applicables à celui-ci.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

- Liste des pièces jointes :
Annexe 1 : Plans de localisation
Annexe 2 : Procédure de modification réglementaire
Annexe 3 : Projet de règlement

Préparé par : Jean-François Jourdain, Titre d'emploi : urbaniste, conseiller en urbanisme



Recommandé par :

--	--	--

Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi

Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi

Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi

Commentaires :

Signature de la Direction : 

Date 2015/06/03

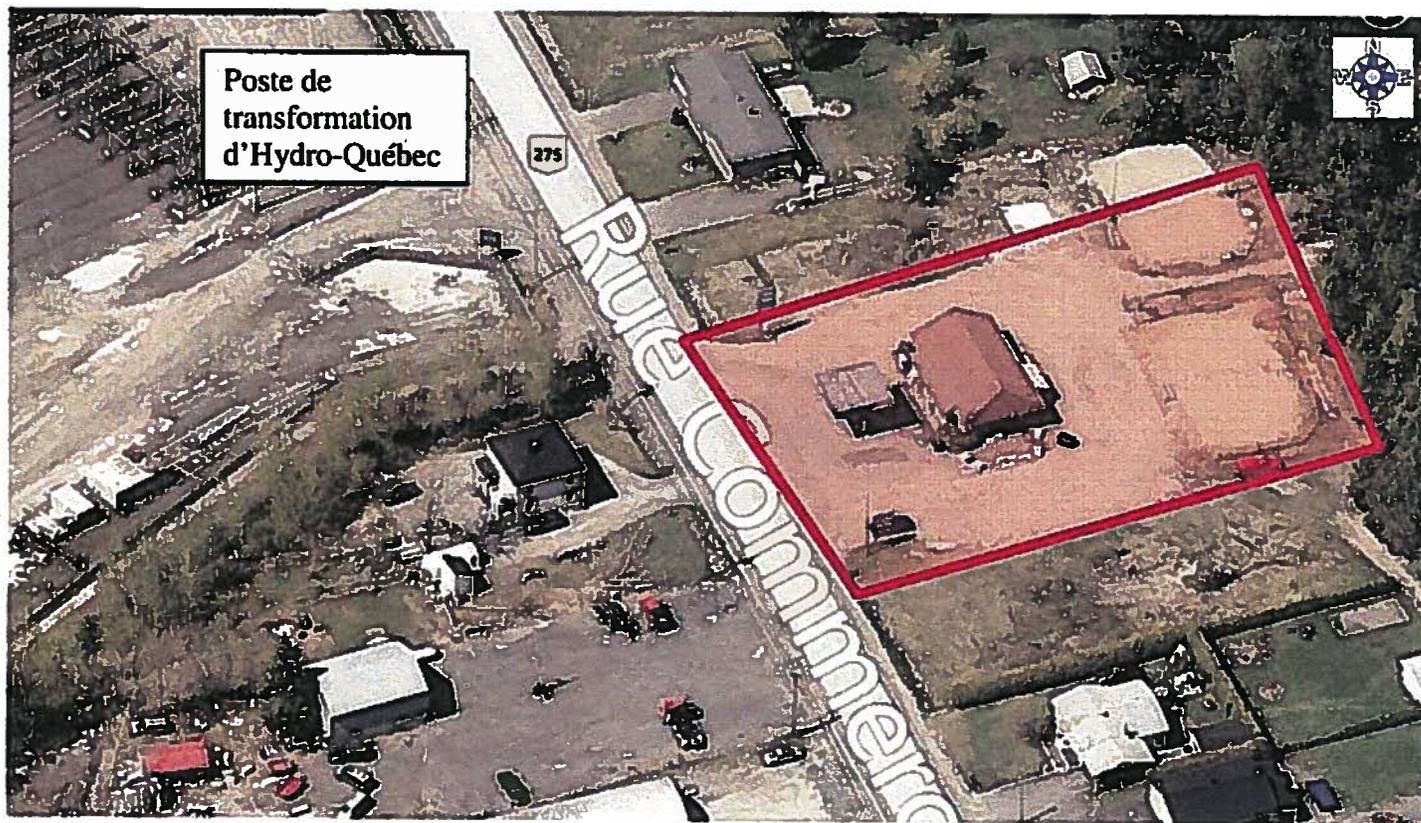
COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : 

Date : 2015/06/03







PROCÉDURE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Au conseil de la Ville

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation

Au conseil d'arrondissement

- Assemblée publique de consultation

Au conseil de la Ville

- Adoption du second projet de règlement
- Avis public – demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
- Avis d'entrée en vigueur



Conseil de la Ville

Projet de règlement RV-2015-XX-XX modifiant le
Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M1733

La grille des spécifications applicable à la zone M1733, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de l'usage spécifiquement permis C113 (salle de quilles) et des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

2. Insertion de l'article 505.1 - disposition spécifique à la zone M1733

Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 505, de l'article suivant :

« 505.1 Zone M1733

Dans la zone M1733, un écran tampon doit être aménagé sur un terrain utilisé pour l'usage C113 (salle de quilles) contigu à un terrain utilisé pour un usage du groupe Habitation.

L'écran tampon doit être aménagé le long de la ligne commune aux deux terrains, sur une profondeur d'au moins 1,5 mètre. Il doit être constitué d'une haie ou d'une clôture ayant une hauteur d'au moins 1,8 mètre. »

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière



Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation						
Usage autorisé	Nombre min.de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m ²)	Superficie max. de plancher (m ²)	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m ²)	Superficie d'occup. au sol min. (m ²)	Superficie d'occup. au sol max. (m ²)	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min.(m)	Marge recul avant max.(m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière (%)	
Note 269					1200	30	40	2500					2	12.5	10		4,5	4,5	6		

Usage spécifiquement permis	Note 269 : C113 (salle de quilles)	Note terrain	Note bâtiment	Note implantation
Usage spécifiquement prohibé				
Note usage				